

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
22 AOÛT
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-275

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 22 août 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mmes Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
M. Rino Beaulieu
Mme Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mmes Denise Hudon
Chrystiane Jean
M. Charles Lavoie
Mme Diane Perron
M. Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay
Élaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mmes France Gagné (secondaire)
Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Après un court moment de réflexion, Mme la Présidente adresse un mot de bienvenue spécial à MM. Bertrand Tremblay, Eudore Chouinard et Roger Hallé, respectivement directeurs généraux adjoints et coordonnateur aux services éducatifs «jeunes», à l'occasion de leur récente nomination auxdits postes. Elle mentionne également l'entrée en fonction de Mme Sylvie Poiret comme coordonnatrice aux services éducatifs «jeunes».

CC-2000-276

Ordre du jour

**Il est proposé par Mme Élaine Tremblay
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant le point suivant :

- Transport scolaire

ADOPTÉE

CC-2000-277

Procès-verbal de
la séance du 27
juin 2000

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 27 juin 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-278

Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 27 juin et le 14 août 2000.

Après une brève présentation du dossier par le directeur du service des ressources financières, et après échanges et discussion,

CC-2000-279
Acceptations bancaires

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a accepté, le 13 avril 1998, une offre de financement de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi (l'Offre de services) ;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de l'Éducation, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (La Caisse centrale) mentionnées dans l'Offre de services ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant la Commission scolaire, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le ministère de l'Éducation selon les dispositions de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (Québec), ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Caisse centrale ;

QUE ledit projet de convention soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes ;

QU'aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, la Commission scolaire soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention ;

QUE la nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins soit par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention ;

QUE le paiement par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé ;

QUE la signature et la livraison, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, soient par les présentes approuvées ;

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation ;

QUE le président et chef de la direction de la Caisse centrale et le premier vice-président, trésorerie et courtage de la Caisse centrale soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de la Commission scolaire, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins ;

CC-2000-279

Acceptations bancaires
suite...

QUE la nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention soit, par les présentes, approuvée ;

QUE les dirigeants suivants, soit M. Claude Dauphinais, directeur général, ou M. Michel Simard, directeur du Service des ressources financières, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportuns aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'ils jugeront nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de la Commission scolaire, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

ADOPTÉE

CC-2000-280

Contrat/toiture
école Ste-Claire

Après les explications fournies par le directeur du service des ressources matérielles,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

D'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'école Sainte-Claire au plus bas soumissionnaire conforme, soit A. Plante & Frères, pour un montant total de 64 068,92\$, et,

De considérer l'ordre de changement, au contrat accordant un crédit de 18 634,05\$.

ADOPTÉE

CC-2000-281

Engagement/M.
Joseph-Marie
Girard

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

De procéder à la nomination de M. Joseph-Marie Girard, coordonnateur aux services éducatifs «jeunes», à compter du 6 juillet 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-282

Engagement/
Mme Sylvie Poi-
ret

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

De procéder à la nomination de Mme Sylvie Poirot, coordinatrice aux services éducatifs «jeunes», à compter du 6 juillet 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-283

Engagement/
Mme Gaétane
Lévesque

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

De procéder à la nomination de Mme Gaétane Lévesque, directrice adjointe régulière à la polyvalente de La Baie, à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE

Après que le coordonnateur du service des ressources humaines eut fait un bref historique du dossier relatif à l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, et qu'il eut présenté un tableau montrant un projet de modifications à apporter au plan d'effectifs du personnel de soutien, et après échanges et discussion,

CC-2000-284

Modifications/plan d'effectifs du personnel de soutien

ATTENDU les services à dispenser aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) ;

ATTENDU l'entente nationale négociée concernant les conditions de travail des ressources en personnel de soutien affectées aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe de négociation de mettre en application le texte de l'entente nationale ;

ATTENDU la consultation des services éducatifs et des directions d'école quant à la répartition des ressources et quant à l'affectation de celles-ci pour dispenser les services en adaptation scolaire ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

Que les modifications suivantes soient apportées au plan d'effectifs du personnel de soutien administratif :

1. D'abolir les postes réguliers listés en un document intitulé «Postes abolis en EHDA (élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage)», daté du 22 août 2000, et déposé aux membres du Conseil des commissaires, le tout en vue de les réaffecter différemment, par suite des modifications apportées à l'organisation des services concernés;

2. De procéder à la création des postes réguliers listés en un document intitulé «Création de postes EHDA (élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage)», pour l'année scolaire 2000-2001, daté du 22 août 2000, et déposé aux membres du Conseil des commissaires, le tout afin d'assurer les services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dans les classes adaptées ou intégrés dans les classes régulières.

ADOPTÉE

Après avoir pris connaissance d'un document contenant quatre hypothèses de répartition de la masse salariale autorisée par le gouvernement (Décret 836-2000, du 28 juin 2000) relativement à la rémunération des commissaires, et après échanges et discussion,

CC-2000-285

Rémunération/membres du Conseil

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

De procéder par voie d'un vote secret, à la majorité simple, sur les hypothèses «A» et «C» contenues au projet déposé aux membres du Conseil en un document daté du 16 août 2000, quant à la répartition des montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires par le Décret gouvernemental N° 836-2000, du 28 juin 2000.

On procède ensuite au vote secret.

L'hypothèse «A» est retenue pour avoir reçu la majorité des voix.

HYPOTHÈSE RETENUE :		HYPOTHÈSE «A»
1.	Montant de base d'un membre du Conseil	117 846\$ (21x 5 611,72\$)
2.	Rémunération additionnelle/présidente	14 007\$
3.	Rémunération additionnelle/vice-présidente	
4.	Rémunération additionnelle/membre de l'Exécutif	
MASSE TOTALE		131 853\$

ADOPTÉE

CC-2000-286
Rapport de la
présidente

Dans son rapport, Mme la Présidente fait part qu'elle a effectué récemment une visite à l'école Lafontaine, ainsi qu'une visite au Centre de services Valin et qu'elle en a retenu des éléments fort positifs.

CC-2000-287
Rapport du
directeur général

Monsieur le directeur général informe les membres du Conseil des commissaires sur les points suivants :

- ♦ Le 7 août dernier, il a rencontré les représentants de l'école Apostolique, accompagnés de leur procureur, en présence de la régisseuse du service du transport de la Commission, au regard de l'entente intervenue en juin 1999 avec cette école, et plus particulièrement en ce qui a trait à un montant de 15 000\$ que la Commission scolaire aurait reçu à titre de subvention, en soutien au transport des élèves de l'école Apostolique. Après discussion, une entente est intervenue pour l'année 1999-2000, la Commission ayant consenti à réduire sa facture de transport scolaire de ce montant de 15 000\$. Pour 2000-2001, il a été clairement indiqué aux représentants de l'école Apostolique que la Commission scolaire n'assumera aucun coût ayant trait à l'organisation du transport scolaire des élèves de ladite école. Par ailleurs, une autre rencontre est prévue en vue de mettre le point final à l'organisation du transport pour l'année scolaire 2000-2001 ;

- ♦ Le 7 août, rencontre du personnel localisé au centre de services Valin, et le 8 août, rencontre du personnel des services éducatifs logés dorénavant au centre de services La Baie, ainsi que visite à la «nouvelle» école Lafontaine ;

- ♦ Le 14 août, accueil du personnel du centre administratif. Mme la Présidente était également présente à cette activité.

CC-2000-288
«Le milieu communautaire, un acteur essentiel au développement du Québec»

Les membres du Conseil des commissaires ayant reçu copie du projet de mémoire concernant la proposition de politique «Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec», préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme la Présidente fait savoir au Conseil qu'un mémoire régional est en préparation. Ce mémoire devrait être soumis au Conseil avant d'être déposé à la FCSQ en septembre 2000.

CC-2000-289
Place de la religion à l'école

Chaque membre du Conseil a reçu copie d'une lettre émise le 26 juin 2000, par la sous-ministre Pauline Champoux-Lesage, relativement aux orientations du ministère de l'Éducation sur la place de la religion à l'école. Un tableau comparatif montrant les principales modifications à la loi est également joint à cette lettre.

CC-2000-290
Perfectionnement commissaires

Mme la Présidente rappelle aux membres du Conseil, la tenue de l'activité de perfectionnement sur «L'appréciation du rendement par attentes significatives», prévue le 23 août 2000, à 19 h, au centre de services La Baie.

CC-2000-291
La rentrée scolaire

Par la suite, le directeur général communique des informations d'intérêt sur les points suivants ayant trait à la rentrée scolaire :

- ◆ Un poste de direction d'école primaire (écoles St-Georges et Marguerite d'Youville) a été offert à l'ensemble du personnel de cadre de la Commission scolaire. En deuxième étape, la direction générale n'ayant reçu aucune candidature, le bassin des directions d'école sera pris en considération. Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'une démarche faite dans le cadre formel d'un comité de sélection, la présidente, le directeur général, le directeur général adjoint, services éducatifs «jeunes», et le directeur du service des ressources humaines procéderont au choix d'une personne pour assurer le remplacement à ce poste ;

- ◆ M. Jean Fortin, directeur adjoint à la polyvalente de La Baie, a fait une demande de retour à l'enseignement pour l'année scolaire 2000-2001. Il a été possible de répondre positivement à sa demande. Après entente avec l'Association des directeurs et directrices d'établissements scolaires, son rem-

CC-2000-291

La rentrée scolaire
suite...

placement sera assuré par M. Jean Simard, enseignant à la polyvalente de La Baie, pour 50% de sa tâche, pour la clientèle «jeunes», et par M. Jean Blackburn, enseignant à la polyvalente de La Baie, pour 50% de sa tâche, pour la clientèle de la formation professionnelle ;

◆ La direction adjointe du Centre de formation professionnelle en métallurgie Laure-Conan est actuellement assurée par un membre du personnel enseignant dégagé de sa tâche d'enseignement. On s'oriente vers un remplacement temporaire pour une année à ce poste ;

◆ L'ensemble des directions d'école et de centre sont en poste. Elles ont participé à une première rencontre avec la nouvelle direction des services éducatifs «jeunes», le 15 août dernier. À cette occasion, il y eut présentation du partage des responsabilités et des dossiers touchant les services éducatifs «jeunes».

◆ Le directeur général invite par la suite le directeur général adjoint, services éducatifs «jeunes», le directeur général adjoint, services éducatifs «adultes», le directeur du service des ressources matérielles, le directeur du service des ressources financières, le coordonnateur du service des ressources humaines, le directeur de l'informatique et le secrétariat général et directeur des communications à faire rapport aux membres du Conseil, de leurs activités respectives au regard de la rentrée scolaire :

- Le directeur général adjoint, services éducatifs «jeunes», fait connaître les dernières modifications à l'organisation scolaire 2000-2001, à savoir, l'ouverture de cinq groupes au primaire et deux groupes au secondaire, permettant ainsi de répondre aux exigences de la convention collective (respect des moyennes par groupe). Ces ouvertures de groupes se détaillent comme suit : une première année à l'école André-Gagnon, une 3^e année à l'école Jean-Fortin, une maternelle à l'école Le Roseau, une maternelle à l'école de la Pulperie, un groupe de première secondaire et un groupe de 4^e secondaire à l'école Charles-Gravel. On a également procédé à la fermeture d'un groupe à l'école Ste-Thérèse. En ce qui a trait au programme sports, arts, études à l'école de la Pulperie, à ce jour, on compte 22 inscriptions. Le projet fera l'objet d'une évaluation en cours d'année.

- Au service d'éducation des adultes, M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint, mentionne que c'est actuellement la période d'inscription. La publicité à cet effet a paru dans différents journaux régionaux. Certains membres du personnel enseignant sont déjà rentrés, les autres entreront en fonction au fur et à mesure des besoins. D'autre part, les discussions actuellement en cours avec les centres locaux d'emploi nous permettent de penser qu'elles pourraient avoir un effet positif sur les inscriptions de la clientèle en formation générale. En ce qui a trait à la formation professionnelle, les activités ont débuté en août pour le secteur Chicoutimi et en juillet à La Baie. Au Centre multiservices et au Centre Laure-Conan (formation générale), les services sont en place. Quant au Centre de formation professionnelle en métallurgie, les activités se poursuivront au 216, Des Oblats, jusqu'au déménagement.

- Le directeur des ressources matérielles donne de l'information au regard des dossiers suivants :

- Relatifs à l'amiante dans les écoles et les centres, les travaux sont presque terminés ;

- Quant au centre de formation professionnelle en métallurgie Laure-Conan, la fin des travaux est prévue pour les derniers jours de septembre. D'autre part, on ne prévoit pas de dépassement de l'enveloppe budgétaire dans ce dossier ;

- La polyvalente Dominique-Racine, l'échéancier a subi quelques modifications par suite de la présentation des plans et devis au ministère de l'Éducation, en juillet dernier. Dès la réception de l'autorisation ministérielle, on prévoit procéder à l'appel d'offres, et à l'exécution des travaux en mars ;

- À l'école Lafontaine, tous les locaux sont prêts ;

CC-2000-291

La rentrée scolaire
suite...

□ L'école St-Joseph ne sert plus à des fins éducatives ni administratives ;

□ Pour ce qui est des écoles St-Ignace et Notre-Dame-du-Saguenay, on est en attente de la prise de possession définitive du centre de formation professionnelle en métallurgie Laure-Conan. À compter de ce moment-là, le personnel et le matériel de ces deux écoles pourront être transférés au centre de la rue des Oblats ;

□ Bref, les travaux de grand ménage et d'immobilisations dans nos bâtisses devraient prendre fin en octobre.

• Pour sa part, le directeur des services des ressources financières fait savoir que l'opération de vérification des opérations financières de la Commission devrait débuter le 25 septembre prochain. Par ailleurs, l'échéancier du service prévoit le dépôt au Conseil d'un rapport financier, le 28 novembre. Quant aux travaux ayant trait au plan de redressement, ils commenceront dans les prochains jours, en vue de la présentation d'un projet le 31 octobre. D'autre part, un service d'accompagnement des nouvelles directions d'école sera offert aux directions intéressées. Finalement, le dossier de la taxe scolaire montre qu'à ce jour, environ 84% des comptes de taxes ont été acquittés, ceux-ci ayant été expédiés le 4 juillet dernier.

• Le coordonnateur du service des ressources humaines fait part que le paramètre pour la mise en place des effectifs enseignants a été respecté. Le personnel administratif et le personnel de conciergerie, quant à eux, sont en place. Le personnel affecté aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sera en poste dès le 25 août. En ce qui concerne le personnel des services de garde, le paramètre est le même que l'an dernier ; toutefois des modifications sont à prévoir d'ici la fin d'octobre. M. Gravel informe également des difficultés éprouvées au regard du recrutement de personnel en orthophonie. Il mentionne aussi qu'on devra procéder à un remplacement d'un conseiller en orientation. Et pour conclure, il rappelle que la direction des services des ressources humaines met en application, pour la première année, les nouvelles conventions collectives pour le personnel enseignant, de soutien et professionnel.

• Le directeur du service de l'informatique mentionne que le déménagement du service au centre de services Valin s'est déroulé de façon harmonieuse. Le regroupement des effectifs facilite le fonctionnement. À cette période-ci de l'année, le personnel concentre ses efforts sur le service aux écoles, afin que leur équipement soit fonctionnel. On prévoit aussi faire certains achats d'équipements informatiques, en septembre. Et finalement, à compter d'octobre, on devrait être en mesure d'assurer un soutien au personnel enseignant dans les laboratoires.

• Le secrétaire général et directeur des communications fait état du dossier de l'élection scolaire partielle prévue pour le 17 septembre dans la circonscription électorale N° 4. Le lieu de votation a été fixé au Centre Laure-Conan (cafétéria). Par ailleurs, le cahier sur le transport scolaire, rendant disponible à l'ensemble de la population l'information pertinente à cet égard, a été publié récemment dans les journaux locaux. Également, on prévoit procéder en cours d'année, à l'élaboration d'un plan de communication. En ce qui a trait aux travaux en vue de la préparation du rapport annuel de la Commission scolaire et de l'organisation de la fête des personnels retraités, ils seront amorcés très prochainement.

Mme la commissaire Éline Tremblay fait remarquer que les heures de départ des autobus le matin pour les écoles Lafontaine et la polyvalente Dominique-Racine n'apparaissent pas dans la publicité sur le transport scolaire. L'intervention est notée en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

Par ailleurs, Mme la commissaire Lise Blackburn suggère d'ajouter à l'information contenue au cahier du transport que la Commission scolaire fait paraître dans les journaux, une information concernant les chemins non entretenus par la ville ou la municipalité où ils sont situés.

CC-2000-292

Transport scolaire

CC-2000-293
Frais chargés à la
rentrée

Les membres du Conseil des commissaires reçoivent copie d'une lettre du sous-ministre adjoint aux réseaux, M. Henri-Paul Chaput, en date du 12 juillet 2000, confirmant la reconduction, pour l'année scolaire 2000-2001, de l'aide financière de 15 millions de dollars pour la réduction des frais exigés des parents, ainsi que d'une lettre du ministre François Legault adressée à la présidente de la Commission scolaire au regard de cette même question.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général